

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIR —



La Seconde Guerre mondiale en Essonne : DOSSIER 1 : DE LA DÉFAITE À L'OCCUPATION

Histoire
collège/lycée

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

Sommaire

LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN ESSONNE DE LA DÉFAITE À L'OCCUPATION : DOSSIER 1

I LES PREMIERS TEMPS DE LA GUERRE EN FRANCE	p. 3 à 13
II L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR L'ARMÉE ...	p. 14 à 24
A L'administration du territoire occupé	p. 14 à 18
B Les réquisitions	p. 19
C Le rationnement	p. 20 à 24
Questions	p. 25

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14**

**Service éducatif
Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice Nathalie Noël**

I LES PREMIERS TEMPS DE LA GUERRE EN FRANCE

Rappels chronologiques :

Année 1939 :

1er septembre : Invasion de la Pologne par l'armée allemande (Wehrmacht) sans déclaration de guerre.

2 septembre : En soutien à la Pologne, la France annonce la mobilisation générale.

3 septembre : La Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne.

Année 1940 :

28 mai au 3 juin : 350 000 soldats allemands franchissent la frontière de la Meuse.

100 000 soldats français sont bloqués à Dunkerque en attendant leur embarquement pour l'Angleterre.

À partir du 15 mai et pendant un mois :

Exode des Français du nord vers le sud du pays.

5 juin : Mussolini déclare la guerre à la France.

14 juin : Les troupes allemandes entrent à Paris.

22 juin : Signature de l'armistice franco-allemand à retondes demandé par le maréchal Pétain.

28 juin : Installation du gouvernement français à Vichy.

10 juillet : Les deux chambres du Parlement votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, qui fonde son gouvernement et devient chef de l'Etat français.

Doc.1 : Une du quotidien *L'intransigeant*, 3 septembre 1939.
Arch. dép. Essonne - 98J274



Doc.2 : Une du quotidien *Paris-Soir*, 4 septembre 1939.
Arch. dép. Essonne - 98J274



Doc.2 (suite) : Une du quotidien *Paris-Soir*, 4 septembre 1939.

Arch. dép. Essonne - 98J/274

Un seul responsable : HITLER

Aujourd'hui, la France commande.
C'est ce que, du haut de la tribune de la Chambre, M. Edouard Daladier avait dit dès hier soir.
Et les représentants du pays, qui venaient d'entendre l'émouvant message du Président Lebrun et le pathétique discours de M. Herriot, votèrent, dans un magnifique élan de patriotisme les crédits militaires.
Même unanimité au Sénat où le président Jeanneney exalta le droit et la force de la nation.

DE SON BUREAU DE DOWNING STREET

M. N. Chamberlain s'est adressé au peuple britannique :

« Nous avons la conscience claire.
Nous avons fait tout ce qu'un pays
peut faire pour maintenir la Paix. »

« Je souhaite pouvoir voir le jour où l'hitlérisme
aura été vaincu »
déclare aux Communes le Premier anglais

A 11 h. 45, les sirènes à Londres ont annoncé une alerte aérienne

ELLE A DURÉ UN PEU MOINS D'UNE DEMI-HEURE

Le délai français expire à 17 heures

En exécution de la décision prise hier soir par le gouvernement, M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin, s'est rendu à la Wilhelmstrasse à 12 heures pour demander au gouvernement allemand sa réponse à la communication qui lui avait été remise le 1er septembre à 22 heures.

Il doit faire connaître au gouvernement du Reich que si celui-ci s'abstient de répondre ou donne une réponse négative, la France se trouvera de ce fait dans l'obligation de remplir ses obligations envers la Pologne.

Comment l'état de guerre a été proclamé

L'ultime démarche de l'Angleterre

LONDRES, 3 Septembre.

Le communiqué suivant a été publié au n° 10 Downing Street :

Le 1^{er} septembre, l'ambassadeur du gouvernement de Sa Majesté à Berlin a reçu pour instructions d'informer le gouvernement allemand que, à moins qu'il ne soit prêt à donner au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni des assurances satisfaisantes que le gouvernement allemand avait suspendu tout acte d'agression contre la Pologne et était prêt à retirer promptement ses troupes du territoire polonais, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'acquitterait sans hésitation de ses obligations à l'égard de la Pologne.

Un délai de deux heures

A 9 heures ce matin, l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a informé le gouvernement allemand qu'à moins que des assurances satisfaisantes à cet effet ne soient données avant onze heures du matin, heure d'été, aujourd'hui le 3 septembre, par le gouvernement allemand au gouvernement de Sa Majesté, l'état de guerre existerait entre les deux pays à dater de onze heures.

Le gouvernement de Sa Majesté attend maintenant la réception de toute réponse que pourrait faire le gouvernement du Reich.

Doc.3 : *L'Intransigeant*, 3 septembre 1939.

Arch. dép. Essonne - 98J/274

Paris, le premier jour
de la mobilisation générale

MODÈLE N° 3.

Indications de service.

Timbre à date.



TÉLÉGRAMME OFFICIEL.

(1) Adresse du destinataire.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Maire de la
commune d(2) Bois-le-Roi

Texte du télégramme.

Ordre de mobilisation.

Le premier jour de la mobilisation est le 2 *septembre 1939 à* 0 *heure*

AVIS IMPORTANT.

Dès la réception du présent télégramme, le Maire de la commune, ou son représentant, fait prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêt à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie doit faire placarder dans la commune.

la position de *disponibles et dans les réserves* *placés dans*

OBSERVATION. — Le modèle n° 3 est exclusivement destiné aux maires des communes et aux représentants de la municipalité (adjoint, conseiller municipal ou, à défaut, habitant notable), résidant dans les hameaux importants.

2614-485 bis-1939. [25/96]

Chronique de Paris en alerte

Les Parisiens se décident à quitter la capitale

POUR QUITTER PARIS

Les itinéraires à suivre
par les automobilistes

L'appel du Conseil municipal

M. Emile Faure, président du Conseil municipal, adresse cet appel à la population :

Parisiens,
Le gouvernement de la République a dû décréter la mobilisation générale.

La patrie est en danger et avec elle vos libertés.

Les hommes ne sont forts que par l'union : le pays sera victorieusement défendu par l'union de tous les Français.

Comme toujours, les Parisiens feront leur devoir dans le calme et le sang-froid. Ils seront passionnément groupés autour du drapeau et dans le même idéal patriotique autour de leurs chefs aux armées ou à la défense passive.

Ceux que des obligations militaires ne lient pas suivront avec discipline les instructions des pouvoirs publics responsables de l'ordre et de la vie de la cité.

Le Conseil municipal fait confiance aux citoyens de Paris.

Vive la France !

Il a fallu l'annonce de l'envahissement de la Pologne par les troupes allemandes, la mesure nécessaire de mobilisation générale et l'aggravation subite de la situation pour décider les Parisiens, sans raisons impérieuses, de demeurer dans la capitale, de faire leurs bagages et de quitter la ville.

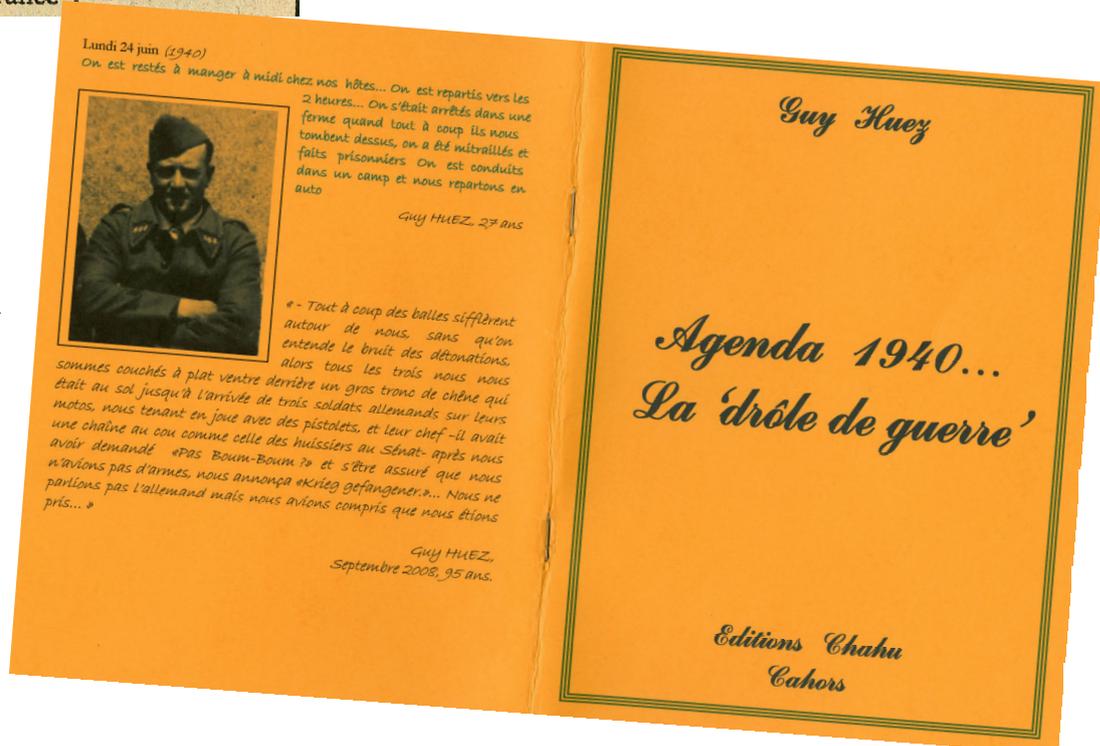
Rappelons les termes de la note publiée par la Préfecture de la Seine :

« En vue de faciliter l'évacuation de la population parisienne des mesures spéciales ont été arrêtées par l'administration au profit des familles qui ne disposent d'aucun lieu de refuge assuré en province.

» Ces mesures ont déjà été portées à la connaissance du public par voie d'affiches officielles apposées sur tout le territoire du département de la Seine.

Doc. 6 : Extraits de l'Agenda 1940... La « drôle de guerre », Guy Huez, Ed° Chahu, Cahors, 2008.

Arch. dép. Essonne - 1J/776



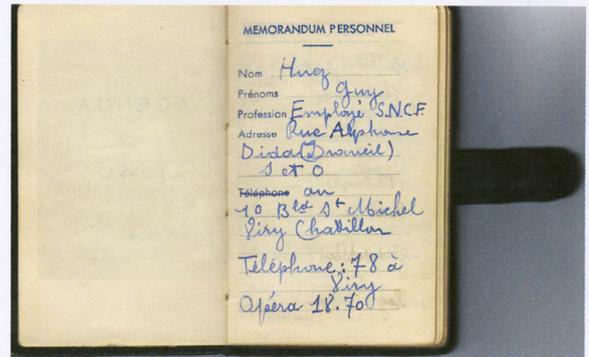
Guy HUEZ né le 25 mai 1913 à BOULOGNE-SUR-MER (PAS DE CALAIS) s'est marié à PARIS, le 30 septembre 1933, avec Jeanne PHILOUZE.

Il effectuera son service militaire du 15 août 1934 au 12 octobre 1935 au 401^{ème} régiment d'artillerie de D.C.A., au MONT-VALERIEEN à PARIS, en qualité de 2^{ème} canonnier.

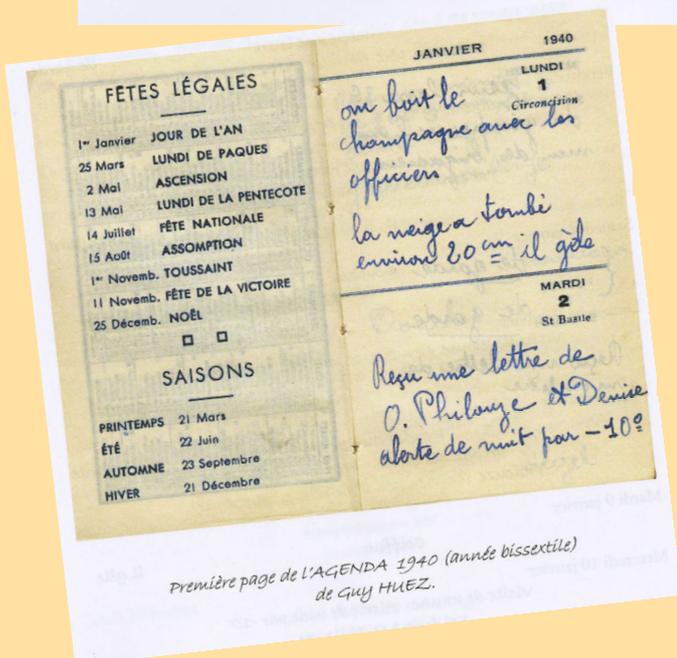
Le 15 avril 1939 il est mobilisé à VILLERAS près de JOUY EN JOSAS (Seine et Oise) où il ne restera qu'une dizaine de jours en tenue civile.

Remobilisé le 26 août 1939 pour la 'Campagne contre l'Allemagne' il sera affecté à la 138^{ème} Batterie à EPINAY-SUR-ORGE (Seine et Oise) et nommé, à compter du 3 septembre 1939, Brigadier déboureur (chargé de couper le cordon de la fusée vissée sur l'obus, suivant une distance précise pour exploser).

Il sera démobilisé à LESTERPS le 14 juillet 1940 (tampon du 22 juillet) après avoir perçu une somme de deux cents francs.



AGENDA 1940 DE GUY HUEZ.



Première page de l'AGENDA 1940 (année bissextile) de GUY HUEZ.

Doc. 6 (suite) : Extraits de l'Agenda 1940... La « drôle de guerre », Guy Huez, Ed° Chahu, Cahors, 2008.

Lundi 26 février

Alerte le soir
Baptême du feu
On a tiré 43 coups

Mercredi 28 février

Reçu un mandat de 50 Frs de mon père
j'ai fait une demande de permission
de 24 h cinéma le soir

Vendredi 1^{er} mars

Reçu une lettre des orphelins
du P.O. (Chemins de Fer Paris Orléans)
Le soir j'ai guetté au P O (Poste d'Observations)
des fusées (qui ne s'adaptent pas aux obus) il gèle

Samedi 2 mars

Alerte le matin
Touché le prêt
On a mangé à l'hôtel et
passé la nuit chez Mme Lucas

Lundi 4 mars

4 alertes pendant la nuit. Repos pour la Batterie De garde j'ai écrit à mon père
Reçu une lettre de Serge (Bogniaud, ami)

TOURS (Indre et Loire)

Samedi 6 avril

J'ai écrit à Jeanne
je suis affecté à la 111^{ème} Batterie
promenade le soir

Dimanche 7 avril

écrit à Jeanne promenade dans Tours
on a mangé au restaurant
belote billard beau temps

Mardi 9 avril

Écrit à Jeanne je suis au
bureau de la Batterie
toujours la même chose
on se barbe autant

Jeudi 11 avril

J'ai écrit à ma mère
reçu une lettre de Jeanne
les permes sont suspendues
billard et belote

Vendredi 19 avril

Promenade dans la ville
J'ai changé mes chaussures

Dimanche 21 avril

Temps superbe nous avons été à
Joué-lès-Tours voir mon oncle (Landais, frère du père de sa mère)
Le vin était bon tout le long de la route, aussi
étions nous émus. On a mangé au
restaurant Bonne journée

Mardi 28 mai

J'ai encore fait de la conduite au cours... J'ai écrit
à Jeannette On apprend que la Belgique a abdiqué

Lundi 3 juin

Reçu une lettre de Jeannette. Je lui ai écrit
Pas de cours de chauffeur aujourd'hui. Ballade
en vélo le matin Beau temps De garde le soir
On apprend que les Allemands ont bombardé Paris

Mercredi 5 juin

J'ai encore bougé de domicile Cela fait 6 fois depuis
que je suis à Tours. J'ai écrit à Jeannette. Baignade l'après-midi.
On a mangé à Joué-lès-Tours le soir. Les Boches ont bombardé
Tours l'après midi et la nuit ils ont bombardé à côté de la caserne

Jeudi 6 juin

bombardement le matin. J'ai été voir les dégâts de la nuit
J'ai écrit à Jeannette et reçu une lettre d'elle. Baignade l'après midi

Lundi 10 juin

Jeannette est repartie pour la Bretagne ce matin. J'ai changé
mon pneu au vélo. Je suis sortant de l'infirmerie
L'Italie nous déclare la guerre Nuit calme

Lundi 24 juin

On est restés à manger à midi chez nos hôtes... On est repartis vers les
2 heures... On s'était arrêtés dans une ferme quand tout à coup ils nous
tombent dessus, on a été mitraillés et faits prisonniers On est conduits
dans un camp (à Vieux-Cérier, Charentes) et nous repartons en auto

Vendredi 28 juin

C'est toujours la même vie... La nuit on gèle et la journée
on cuit. Vivement que tout cela finisse car le moral baisse
de jour en jour... malgré tout on espère quand même

Mardi 2 juillet

7 h du matin, le départ : on doit aller à 7 Km. Total,
et on en a fait 40 sous un soleil de feu (C'est là qu'il s'éclipse, quittant
son uniforme et, en civil, il s'évade). Heureusement à Confolens
on a trouvé une auto qui nous a amenés à Lesterps (à l'ouest
de Confolens) ou on a mangé et passé la nuit dans une ferme

Vendredi 5 juillet

Toujours le travail des champs, on commence à s'y faire.
L'après midi j'ai écrit à Jeannette et j'ai été aux nouvelles
à Brillac... On espère être bientôt démobilisés... Le soir on
a fait une belote avec le fils du fermier

Jeudi 18 juillet

Ce matin il a fallu faire des pieds et des mains pour
récupérer nos feuilles (auprès de l'armée). Enfin nous les avons.
Il ne s'agit plus que de prendre le train. Cela ne va pas sans mal
car à en croire les officiers nous n'avons pas droit à
certains trains. Tant pis, arrivera que pourra, je saute
dedans quand même

Vendredi 19 juillet

nous passons dans la zone occupée à Vierzon : visas des 'passeports'
(laisser passer donné par Brunet, un collègue de la SNCF à Châteauroux).

A 8 h j'arrive à Juvisy... (c'est la vie civile qui recommence).

J'ai mangé chez Mme Trouillé (cliente du café) et le soir
j'ai fait la surprise à Jeannette : c'est à peine si je réalise

Doc. 6 (suite) : Extraits de l'Agenda
1940... La « drôle de guerre », Guy Huez,
Ed° Chahu, Cahors, 2008.
Arch. dép. Essonne - 1J/776

Doc.7 : Extrait de la monographie *Savigny-sur-Orge, de Sabinus à Savigny*,
P. Coindreau, pp.91-92, Ed° L'Instant Durable, 1988.
Arch. dép. l'Essonne - Inquarto/1661

Au cours de la déroute de 1940, le 3 Juin, des avions allemands jetèrent des bombes sur Savigny, tuant deux habitants dont une petite fille. Le 8 Juin, les écoles furent fermées ; le 14 fut la pire journée. Les premiers éléments motorisés allemands firent leur apparition, se heurtant à l'arrière garde française. Le combat s'engagea, rue Boileau, entre un tank français et une automitrailleuse allemande. Le tank ne put repartir et l'automitrailleuse brûla rue des Moulins.

Dès lors les choses se précipitent. La police s'est repliée pendant la nuit, les services de la perception et le corps médical ont également disparu. La panique gagne les habitants et la population prévoyant que l'eau, le gaz et l'électricité vont manquer, part de plus en plus. La mairie de son côté a évacué une bonne centaine d'enfants dans les camions de la voirie vers la colonie de Vacances de la Tranche sur Mer en Vendée.

Toute la matinée, un calme impressionnant règne. Seul un épais nuage de fumée, s'élevant dans le ciel au-dessus des réservoirs d'essence de Juvisy et d'Athis, rappelle que la guerre n'est pas loin.

A 13H45, un crépitement de mitrailleuse se fait entendre et un groupe d'éléments motorisés passe devant la mairie, descendant vers la gare. A 19H00, la canonnade se fait entendre et les obus pleuvent sur le quartier de l'Avenue Fromenteau, précédant l'arrivée des soldats qui se présentent à partir de 21 H00. Le bombardement recommence jusqu'à 4 H du lendemain 15, reprend vers 10H30 pour se continuer toute la journée, faisant de nombreux dégats rue du Mail, des Rossays, d'Enfer et Grande Rue. Le Dimanche 16 Juin le château brûle. Au total, 121 maisons seront endommagées. Enfin, un peu avant midi, un régiment allemand défile en chantant devant la mairie et prend la direction de Morsang.

L'occupation est commencée et durera jusqu'au 24 Août 1944, date de l'arrivée des chars de l'Armée Leclerc, [...]

Doc.8 : Extrait de la monographie *Montlhéry, Douze siècles d'histoire*,
A. Jouanen, pp.207-209, Ed° du Soleil, Etampes.
Arch. dép. Essonne - Inoctavo/2119

L'armée allemande arriva à Montlhéry le 15 juin 1940 à l'aube. Son artillerie se heurta à quelques noyaux de résistance, bombardant les environs, notamment Nozay où l'église et l'école furent touchées, des fermes incendiées, et de nombreux soldats français tués dans la plaine que recouvraient les blés mûrissants.

Sous la menace d'être fusillé (17 juin) Monsieur Charles Monsu fut nommé administrateur provisoire par la Kommandantur : Capitaine Graff. Fut désigné comme interprète Monsieur Collet, professeur de l'Institution Bouteilly.

L'armée d'occupation ordonna la destruction des animaux errants et des dépôts d'armes.

Dès leur arrivée dans la région, les Allemands occupèrent l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge d'où, au cours des mois qui suivirent, partaient leurs avions pour bombarder l'Angleterre.

Pendant quatre longues et sombres années et malgré la richesse de leur sol, les Montlhériens vont connaître les sévères difficultés de ravitaillement que connut la France entière. Les soldats allemands s'installèrent à la Tour qui fut transformée en poste d'écoute et d'observation avec des batteries de D.C.A.

Doc.9 : Extraits de l'exode vécu et décrit par M. et Mme Pierre Lerebour, Année 1940, Une Histoire de Gometz-la-ville. Arch. dép. de l'Essonne - GBR/2252

L'EXODE DE 1940
vécu et décrit par M. et Mme Pierre Lerebour

Nous publions dans ce numéro, un document qui nous a paru exceptionnel : c'est le récit des événements qui ont marqué le mois de juin 1940, tant à Gometz-la-Ville que sur les routes de l'exode.

Un récit qui fera mieux comprendre cette période à ceux qui, trop jeunes, ne l'ont pas connue. Un récit qui ravivera aussi beaucoup les heures douloureuses qu'ils ont vécues et qui les ont marqués.

Lundi 3 juin 1940

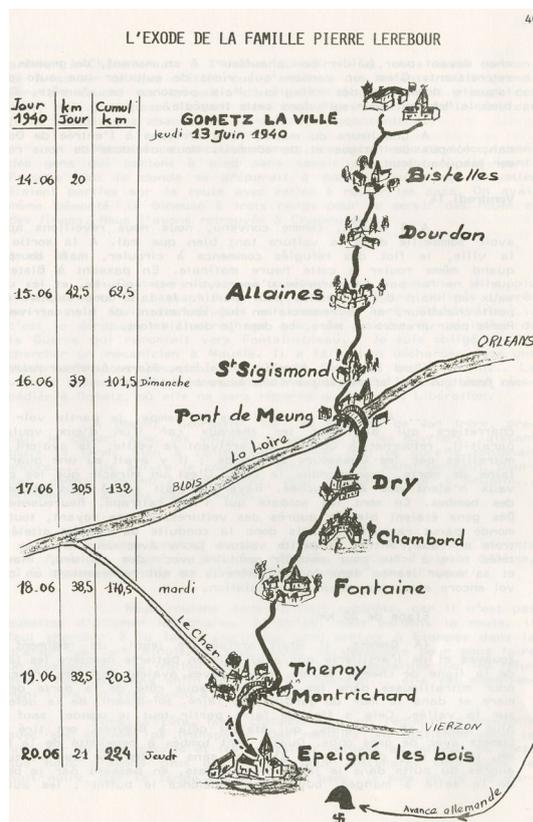
Devant l'avance rapide des armées allemandes semant la terreur sur les routes par les bombardements aériens, commence l'exode massif des Parisiens. Ceux-ci partant en voiture, il devient difficile de sortir sur la route pour porter le lait à Gometz-le-Châtel.



Vendredi 7

Dans la fièvre des mauvaises nouvelles des opérations militaires, et la vue de l'exode des populations du Nord de la France fuyant devant les bombardements, on prépare déjà les voitures pour partir comme tout le monde. On ferre les chevaux à neuf, on charge les matelas, le linge, le ravitaillement de toute sorte, tout ce qui peut s'emporter dans le chariot, la petite voiture jaune et la tapisserie. On cache des caisses de vaisselle dans le jardin, dans la terre, des bouteilles et un tonneau de vin, etc..

A sept heures du soir arrivent des soldats qui reviennent de l'enfer de Dunkerque via l'Angleterre. Leur bureau est installé dans la salle à manger. Ils couchent dans la grange à blé et les greniers, et n'ont plus que leurs vêtements sur eux et leurs musettes.



MESSAGE PRONONCE par le MARÉCHAL PÉTAÏN, PRÉSIDENT du CONSEIL

LE 27 JUIN 1940

L'armistice est conclu. Le combat a pris fin. En ce jour de deuil national, ma pensée va à tous les morts, à tous ceux que la guerre a meurtris dans leur chair et dans leurs affections. Ils demeurent dans nos coeurs.

Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupé. Dans tout le nord et dans l'ouest de notre pays, du lac de Genève à Tours, puis des côtes de l'Atlantique aux Pyrénées, l'Allemagne tiendra garnison.

Nos armées devront être démobilisées sans retard, le matériel remis à l'adversaire. Nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports; dans la Méditerranée, des bases navales seront démilitarisées.

Du moins, l'honneur était sauf. Nul ne fera usage de nos avions de notre flotte. Nous gardons les unités navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies.

Le Gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français.

Vous étiez prêts à continuer la lutte, je le savais. La guerre était perdue dans la métropole. Fallait-il la prolonger dans les colonies ?

Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang des Français pour le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte.

C'est vers l'avenir que nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez bientôt rendus à vos foyers. Certains auront à le reconstruire. Vous avez tout offert et vous ferez encore tout. Beaucoup ne retrouveront plus leur métier ni leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bermerai, par des paroles trompeuses, je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une parcelle perdue de cette patrie et une partie cultivée, c'est un coin de cette patrie reconquis.

N'espérez pas trop de l'Etat; il ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et pour l'avenir sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

Nous avons à restaurer la France et montrer au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, tout son calme, tout son labeur et sa dignité.

Notre défaite est venue de notre relâchement. L'esprit de jouissance étouffa ce que l'esprit de sacrifice avait édifié.

C'est par un redressement intellectuel et moral que vous ferez, je vous le jure, une France neuve, digne de votre ferveur.

11 juillet 1940.

Arch. dép. Essonne - EDEPOT17/4H7

MESSAGE PRONONCE PAR LE MARECHAL PETAIN, PRESIDENT du CONSEIL

le 11 JUILLET 1940

L'Assemblée nationale m'a investi de pouvoirs étendus. J'ai à vous dire comment je les exercerai..

Le gouvernement doit faire face à une des situations les plus difficiles que la France ait connues; il lui faut rétablir son économie, rendre chacun à son foyer, assurer le ravitaillement; il lui faut négocier et assurer la paix. [...]

Pour accomplir la tâche immense qui nous incombe, j'ai besoin de votre concours. Vos représentants me l'ont donné, en votre nom.

L'administration sera à la fois souple et efficace. Les fonctionnaires ne seront plus entravés dans leur action par des règlements trop stricts et par des contrôles trop fréquents; ils seront plus libres et agiront plus vite; mais ils seront responsables de leurs fautes.

Pour certaines questions dont la réalisation présente un caractère de particulière urgence le gouvernement se propose de siéger dans les territoires occupés. Nous avons demandé, à cet effet, aux autorités allemandes, Versailles, et de nous accorder le quartier des ministères à Paris.

Notre programme est de rendre à la France les forces qu'elle a perdues. Elle ne les retrouvera qu'en suivant les règles susceptibles de les lui assurer.

Nous ferons une France organisée, où la discipline des subordonnés répondra à l'autorité des chefs, dans la justice pour tous. Dans tous les

ordres, nous nous attacherons à créer des élites et à leur conférer le commandement, sans autres considérations que leur capacité et leur mérite.

Le travail des Français, est la ressource suprême de la Patrie. Il doit être sacré. [...]

Pour notre société dévoyée, l'argent, trop souvent serviteur et instrument du mensonge, est le seul moyen de domination. Désormais, le gain restera la récompense du labeur; l'argent ne sera que le salaire de l'effort. Votre travail sera défendu, votre famille aura le respect et la protection de la nation. La France, rajeunie, vous rendra la confiance que vous aviez perdue. Les familles françaises restent les dépositaires d'un long passé d'honneur. Elles ont le devoir de maintenir, à travers les générations, les antiques vertus qui font les peuples forts.

Les disciplines familiales seront sauvegardées. Mais, nous le savons la jeunesse moderne a besoin de vivre avec la jeunesse, de prendre sa force au grand air dans un milieu de salubrité qui la prépare au combat de la vie. Nous y veillerons.

Tous les Français peuvent décider.

Tel est l'ordre que nous voulons instaurer. Nous y consacrerons toutes nos forces.

Donnons-nous à la France. Elle a toujours porté son peuple à la beauté !



II L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR L'ARMÉE ALLEMANDE

A - L'administration du territoire occupé

Info : A la suite de la défaite française et dès l'Occupation, le territoire est placé sous administration militaire allemande avec un système de commandement plus ou moins calqué sur le système administratif français.

Le commandement militaire supérieur en France installe ses bureaux dans l'hôtel Majestic à Paris.

Il publie des ordonnances dans le Journal officiel et les fait appliquer par l'administration française. Alors que le gouvernement s'est engagé, selon l'article 3 de la convention d'armistice, à «collaborer de manière correcte» avec les occupants.

Dans les territoires occupés, un bureau de la Kommandantur allemande est installé dans chaque commune pour régler les problèmes administratifs et délivrer des laissez-passer.

Les autorités allemandes ont reçu l'ordre de ména-

ger les populations et leurs biens, mais des règlements sont mis en place pour assurer la sécurité des troupes et maintenir l'ordre : les armes sont réquisitionnées, et les conducteurs, soumis à une autorisation pour utiliser leur véhicule, doivent circuler en journée avec leur laissez-passer (*Ausweis*) bien visible. Les civils sont soumis à un couvre-feu de 23 h. à 6 h. du matin. La circulation est donc interdite la nuit sauf avec un permis de nuit (*Nachtausweis*).

Pour être à l'heure allemande, toutes les pendules du pays ont été avancées d'une heure.

Doc.12 : Ordre de contrôle de la municipalité de Soisy-sur-Ecole, novembre 1940. Arch. dép. Essonne - 941W/36

Standort-Kommandantur
Soisy s/Ecole le I.II . L940
Ordre No.I de la Kommandantur. Soisy.

1) A partir du I. novembre 1940 les communes suivantes seront attachées à la Kommandantur de Soisy s/Ecole:

- Soisy s/Ecole.
- Mainville les Roches.
- Auverneau.
- Chavannes.
- Champcueil.
- Loutteville.
- Beauvais.

ainsi que St.Germain s/Ecole.

2) La Kommandantur considère comme son noble devoir d'aider la population par une collaboration et des conseils à la reconstruction du pays. Elle accordera donc à chacun le concours qui lui est nécessaire et attend de la population française un soutien loyal. Elle considère en outre que la population aura suffisamment de compréhension pour s'abstenir de tout acte irréflecti.

3) Nombre d'habitants.

Afin d'obtenir des renseignements justes sur le nombre d'habitants et la situation des logements les Maires sont tenus de répondre exactement, jusqu'au II novembre 1940, aux questions suivantes:

- Combien d'habitants comptait la commune avant la guerre.
- Combien d'habitants ont quitté la commune au moment de l'exode.
- Combien d'habitants sont rentrés dans leurs foyers depuis.
- De combien d'habitants le lieu de résidence actuel est inconnu et les enfants. (jusqu'à 14 ans)
- Le nombre des étrangers habitants la commune ou y résidents provisoirement, par nationalité, distinguez hommes, femmes et enfants. Sur une liste spéciale fournir les noms de tous les étrangers ayant acquis la nationalité française depuis 1927.
- Une liste nominative de tous les prisonniers de guerre rentrés dans leurs foyers et combien se trouvent encore en captivité.
- Une liste nominative contenant les adresses de tous les médecins habitants la commune.
- Une liste nominative contenant les adresses de tous les artisans habitants la commune, distinguez par métiers.
- Indiquez de chacun son ancienne profession.
- Indiquez les usines et grandes entreprises ayant repris leur travail et indiquez ceux qui ne sont pas encore en activité.
- Une liste de toutes les maisons, fermes, garages et maisons de commerce fermées, inoccupées ou vacantes, avec indication de leur anciens propriétaire.
- Faire connaître immédiatement à la Kommandantur tous changements

**Doc.12 (suite) : Ordre de
contrôle de la municipalité de
Soisy-sur-Ecole,
novembre 1940.
Arch. dép. Essonne - 941W/36**

... une personne, comme arrivée, départ, retour de réfugiés, pri-
sonniers de guerre, etc/.

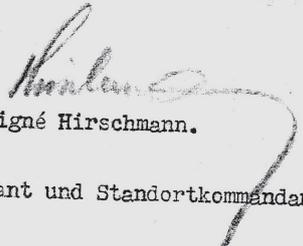
1) Nous attirons votre attention sur l'ordonnance suivante:

Ordonnance relative aux mesures contre les juifs.
Du 27 septembre 1940.

Sont reconnu comme juifs ceux qui appartiennent
ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont
plus de deux grands-parents (grands-pères et grands-
mères) juifs. Sont considérés comme juifs les grands-
parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive.

En application, veuillez me faire connaître:

- a) Dans une liste nominative avec indication des professions
tous les juifs habitants la commune ou y résidants provisoi-
rement, distinguez par hommes, femmes et enfants.
- b) Si l'inscription au registre des juifs, prescrite jusqu'au
20. 10. 1940 auprès du Sous-Préfet de chaque arrondissement
a été exécutée. En cas de non exécution faire inscrire immédia-
tement à la Sous-Préfecture ainsi qu'à la Kommandantur,
distinction nominative par hommes, femmes et enfants.
- c) Si l'indication des commerce juifs par la marque distincte
"Entreprise juive" a été exécutée suivant l'ordonnance.


signé Hirschmann.

Oberleutnant und Standortkommandant.

<h1>BEKANNTMACHUNG</h1> <p>Ich weise darauf hin, dass nach der Bekanntmachung des Herrn Militärbefehlshabers von Paris vom 20 Juni 1940 (Verordnungsblatt Seite 3) jeder Sabotageakt, jede Zerstörung oder Beschädigung von Material, insbesondere die von Fernsprechleitungen der deutschen Wehrmacht, mit den schwersten Strafen bestraft wird.</p> <p>Ich weise weiter darauf hin, dass sich jeder den schwersten Strafen aussetzt, der ein Militär- oder Zivilfahrzeug besitzt, das nicht sein ordnungsgemäss erworbenes Eigentum ist, oder der unberechtigt aus verlassenen Fahrzeugen irgendwelche Teile entfernt.</p> 	<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Versailles, le 1^{er} Août 1940.</p> <p>LE PREFET DE SEINE-ET-OISE, Commandeur de la Légion d'honneur,</p> <p><i>porte à la connaissance des populations civiles les prescriptions suivantes des Autorités militaires d'occupation :</i></p> <h2>AVIS</h2> <p>Il est rappelé au public qu'aux termes d'une ordonnance de M. le Gouverneur Militaire de la Région de Paris du 20 Juin 1940 (<i>Verordnungsblatt page 3</i>), tout acte de sabotage, toute détérioration ou dégradation de matériel, et notamment de lignes téléphoniques ou télégraphiques de l'Armée allemande, expose son auteur à des peines sévères.</p> <p>Il est rappelé également que les détenteurs de véhicules militaires ou civils qui ne leur appartiennent pas d'une façon régulière, de même que toutes personnes qui s'approprient indument des pièces détachées ou des appareils provenant de voitures abandonnées s'exposent à des peines sévères.</p> <p>Robert BILLECARD.</p> <p>Versailles. — Imprimerie La Gutenberg.</p>
--	--

ORDRE No. 5 LA KOMMANDANTUR ALLEMANDE.

- 1) Tous les habitants de la Commune de Mennecey sont obligatoirement priés de délivrer toutes armes à feu, munitions, petites grenades, explosives et tous autres engins de guerre. Les armes et engins portant le nom et l'adresse du propriétaire devront être déposés à la Mairie le plus tôt possible et au plus tard avant le mardi 13 Août 1940 à 13 Heures, dernier délai. Le Maire de Mennecey est chargé de la bonne exécution de cet ordre.
- 2) Les personnes qui ne se conformeraient pas à cet ordre encourent des peines de prison et même de mort dans certains cas.
- 3) Toutes personnes militaires, employées ou fonctionnaires au service de l'autorité allemande devront être respectées par la population de la zone occupée. Chaque personne qui commettra un acte de violence envers les autorités désignées ci-dessus, sera passible de la peine de mort.

Mennecey, LE 1940.

gez. Unterschrift.

Doc.14 : Message de la Kommandantur à la commune de Mennecey, 1940. Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT77/ 4H3

DÉPARTEMENT DE SEINE-&OISE
ARRONDISSEMENT DE CORBEIL
et CANTON DE CORBEIL
TÉL. 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VERT-LE-PETIT

Vert-le-Petit, le 23 octobre 1940

Conformément aux instructions reçues, le Maire de Vert-le-Petit remet ce jour, aux autorités allemandes les armes de la population, soit :

Armes de chasse	=	83
Carabines	=	34
Carabine-fusil	=	1
Carabine-épée	=	1
Révolvers	=	5

L. Maire

Waffen am 23. Oktober 1940 empfangen.

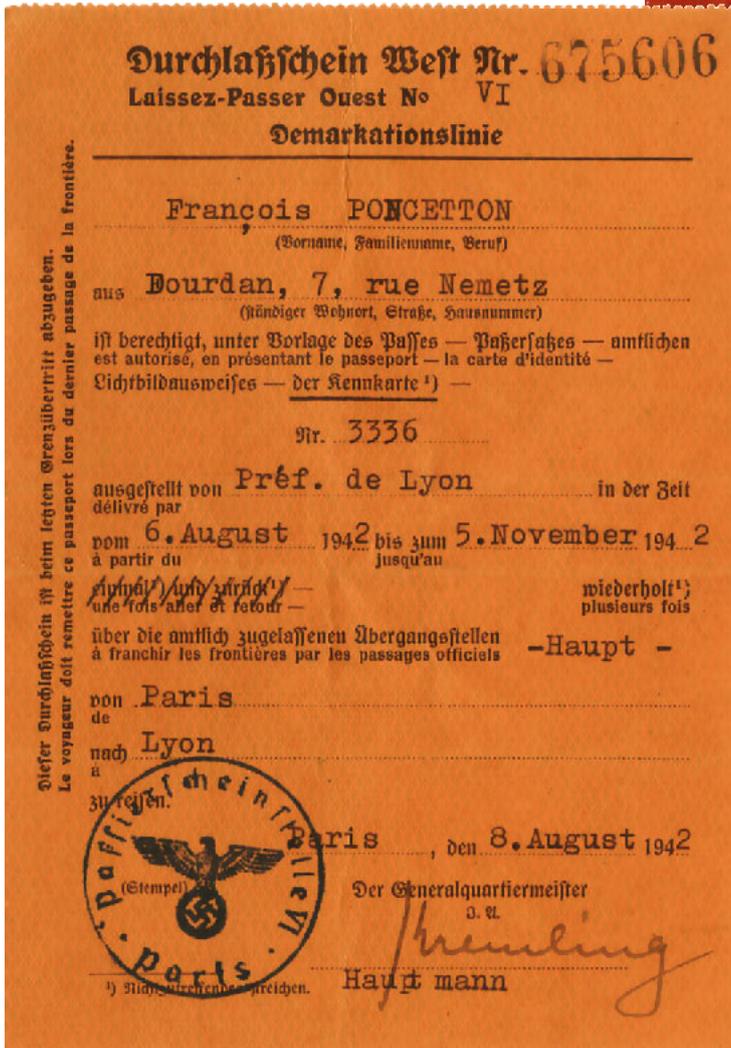
Hirschhof, F. B.
Weiskommandantur.




Doc. 15 : Acte de remise d'armes à l'autorité occupante, 1940. Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT77/4H3



Doc.16 : Permis de circuler, 1941.
Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT19/4H22



Doc.17 : Laissez-passer de 1942.
Arch. dép. de l'Essonne - 16J/211

Doc.18 : Affiche de 1941.
Arch. dép. de l'Essonne - 5Fi/1629

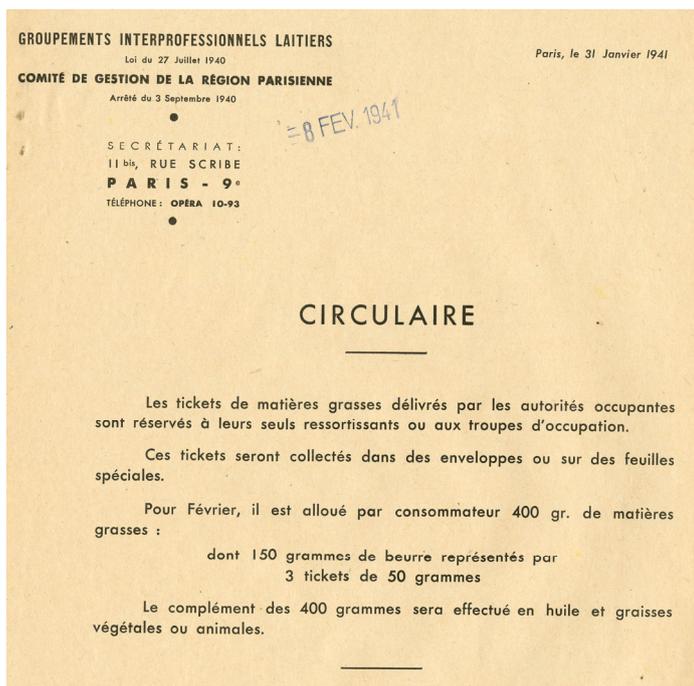


B - Les réquisitions



Info : Les réquisitions de biens au profit de l'armée allemande constituent l'une des conséquences de l'occupation qui pèse le plus sur la population.

Les propriétaires des logements occupés ne peuvent pas toujours récupérer leurs objets personnels, et une promiscuité gênante est parfois imposée par ces réquisitions.



Doc.19 : Circulaire sur les tickets de rationnement, février 1941.

Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT77/4H3

Ville de Corbeil.
Billet de Logement.

OFFICIERS.....
SOUS OFFICIERS.....
SOLDATS..... *14. and. div. Garage sur Pav.*

Nom du logeur.....
demeurant à *Vert le Petit* rue..... N°.....
Logement..... *Koussint*
Logement occupé à partir du *4.2.1941*
Logement évacué le *26. février 1941*

Quartierschein.

Der Offizier.....
Der Unteroffizier.....
Der Soldat..... *14. and. div. Garage sur Pav.*

Name des Besitzers.....
Bezieht in *Vert le Petit* Straße..... N°.....
Quartier..... *Koussint*
Quartier bezogen..... *4.2.1941*
Quartier geräumt am *26. Februar 1941*

Unterschrift.....
Regierungsverwaltungsbüro

Doc.20 : Réquisition d'un logement à Vert-le-Petit, 1941.

Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT77/4H3

C - Le rationnement et les pénuries

Le premier souci des essonniens sous l'occupation allemande est sans aucun doute la nourriture. La hausse des prix est brutale, d'autant qu'entre 1938 et 1944 le cours du franc est divisé par 4.

La désorganisation économique, les prélèvements allemands et le blocus maritime anglais entraînent des pénuries. Chocolat et café dispa-

raissent ainsi de la circulation. De ce fait, le rationnement est décidé dès 1940. La population dispose de tickets de couleur qui doivent être détachés par l'épicier pour obtenir les denrées. La recherche de nourriture devient fastidieuse : les attentes sont longues et parfois, sans achat possible à la clef.

Doc. 21 : Cartes individuelles d'alimentation, 1940-1941.
Arch. dép. de l'Essonne - non coté

The image displays three individual food ration cards (Cartes Individuelles d'Alimentation) from 1940-1941. Each card is filled with handwritten information and features official stamps and signatures.

Card 1 (Left): Issued to Hamelin, Alfred. Profession: Rotatifiste travail de nuit. Date of birth: 12 Mai 1900. Address: 13 rue Voltaire, Britigny sur Orge. Military status: Service armée, 2ème classe 2ème Réserve. Nationality: Française. Department: Seine-et-Oise, Commune: Britigny.

Card 2 (Middle): Issued to Hamelin, Suzanne Genevieve. Profession: Ecoleière. Date of birth: 17 avril 1905. Address: rue Maurice Boyau, Britigny. Nationality: Française. Department: Seine et Oise, Commune: Britigny.

Card 3 (Right): Issued to Hamelin, Jacques René. Profession: Ecoleier. Date of birth: 24 Mars 1930. Address: 13 rue Voltaire, Britigny sur Orge. Nationality: Française. Department: Seine et Oise, Commune: Britigny.

Each card includes a 'NUMÉRO' and 'Catégorie' field, a 'SIGNATURE' field, and a 'CACHET DE LA MAIRIE' stamp. A small note on each card reads: 'Cette indication à fournir ne concerne que les femmes mariées et les veuves. (1) Si vous êtes mobilisé désigner l'unité ou le corps où vous êtes affecté. Si vous ne l'êtes pas, indiquer la position actuelle (réformé, détaché, sursitaire, non appelé, etc.).' A vertical note on the right side of each card reads: 'Toute fausse déclaration exposerait son auteur ou le chef de la famille responsable aux pénalités prévues par la loi.'

Doc.22 : Article de presse sur le rationnement,
L'Abeille de Seine-et-Oise, n° 14, 5 avril 1941.
Arch. dép. de l'Essonne - JAL19/31.



DENRÉES A RATIONNEMENT QUOTIDIEN OU HEBDOMADAIRE			
Denrées	Catégories de consommateurs	Rations totales	Valeur des tickets-lettres
PAIN	E	100 gr. par jour	A - B - C - D - E 150 grammes chacun (1)
	J1 - V	200 — —	A - B - C - D - E 150 grammes chacun (1)
	J2 - A	275 — —	A - B - C - D - E - H - J K - L - M - N - P - S - T - U 150 grammes chacun
	T - C	350 — —	A-B-C-D-E-H-J-K-L-M 150 grammes chacun (1)
VIANDE	E - J1 J2 - V A - C	250 ou 350 gr. par semaine selon les localités (2)	Dans les localités à 300 grammes seulement BC - BD - BE - BH 50 grammes chacun (2)
	T	310 ou 360 gr. par semaine selon les localités (2)	Comme ci-dessus suivant les localités et en outre coupons T6 et T7 de la carte d'alimentation 120 grammes chacun
FROMAGE	Toutes catégories	70 grammes par semaine	FA - FB - FC - FD = 20 gr. chacun
MATIERES GRASSES	Toutes catégories	100 grammes par semaine	Les tickets GA et GB n'ont pas de valeur par eux-mêmes et seront remis aux détaillants soit pour l'inscription des consommateurs, soit pour des perceptions d'huile, selon des instructions qui seront données ultérieurement.

Doc. 23 : Mémento de rationnement,
Préfecture de Seine-et-Oise, 1944.
Arch. dép. de l'Essonne, non coté.

MEMENTO DU RATIONNEMENT

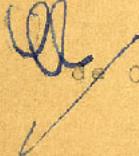
PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE 1^{er} Avril 1944

DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATEURS
(Arrêté ministériel du 15 juin 1941.)

E : moins de 3 ans **J3** : de 13 à 21 ans **C** : à partir de 21 ans
J1 : de 3 à 6 ans **A** : de 21 à 70 ans **V** : 70 ans et plus sauf **C** et **T** (ouvriers et artisans exerçant leur emploi antérieur).
J2 : de 6 à 13 ans **T** : de 21 à 70 ans

Ont droit à la carte J3 les femmes enceintes et les femmes allaitant.
 Ont droit à la carte T, outre les consommateurs se livrant à des travaux pénibles et dont la liste est donnée par arrêté ministériel du 11 décembre 1940 : les ménagères ayant à charge au moins 3 enfants de moins de 13 ans ou 5 enfants mineurs, quel que soit leur âge, vivant effectivement et de façon permanente au foyer ; certains mutilés et infirmes ; les malades ayant besoin de suralimentation ; les prisonniers de guerre pendant les douze mois qui suivent leur libération ; les jeunes des équipes de travail ; les élèves des grandes écoles ; les ouvriers et artisans au delà de 70 ans s'ils continuent à exercer l'emploi ayant motivé le classement en catégorie T ou restent inscrits à la Chambre des Métiers.

Info : La situation alimentaire se dégrade jusqu'à la fin de la guerre, expliquant le développement du « marché noir ». Celui-ci rend encore plus difficile l'achat de nourriture par les foyers les plus modestes. On observe alors une recrudescence des vols de cartes d'alimentation.



Capitaine Neuilly/Marne à Sous-Préfet
de CORBEIL

Ce jour vers 8 H 45 un vol de titres d'alimentation à main armée a été commis à la Mairie de Vigneux-sur-Seine par 5 individus armés.-
Ils se sont enfuis en direction de Paris avec une voiture "Citroën" traction avant, couleur noire, N° 354 R.L.4

Doc. 24 : Rapport sur un vol de titres d'alimentation, non daté.
Arch. dép. de l'Essonne - 982W/1

Doc. 25 : Lettre du Président du conseil municipal provisoire de Champcueil au sous-préfet de Corbeil, non daté.
Arch. dép. de l'Essonne - EDEPOT17/4H18

Monsieur le Sous-Préfet,

En vue de lutter contre le marché noir, j'ai l'honneur de vous signaler les faits suivants qui viennent d'être portés à ma connaissance:

M. [redacted], cultivateur à Champcueil aurait vendu, le 30 sout dernier à une habitante de la commune, Madame [redacted]:

des oeufs à 10 francs pièce
du beurre à raison de 500 francs le Kg

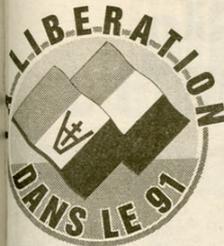
En outre, le même cultivateur vend chaque jour des pommes de terre au prix de 10 francs le Kg. Il est d'ailleurs réputé comme trafiquant de marché noir.

Je vous serais obligé de me faire connaître les mesures qui doivent être prises en la circonstance.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
du Conseil Municipal Provisoire,

Doc. 26 : Témoignages sur la vie quotidienne lors de l'occupation, *Le Parisien*, 28 juin 1994.
Arch. dép. de l'Essonne - JAL1/217



« On a vécu de combines ! » De marchés noirs organisés en opérations de troc entre commerçants, tout le monde a participé de près ou de loin à l'économie parallèle de la période d'occupation. Parce qu'il fallait manger ! » En fin de semaine, les Parisiens eux-mêmes se ruaient dans les fermes de Beauce pour se ravitailler à prix d'or.

**siert
noit Hasse**

Ravitaillement : les années système D !

allait chercher nos tickets à la mairie », se souvient Georges Clairaud, alors cheminot à Brétigny-sur-Orge. « Il y en avait pour chaque denrée. Le lait, le pain, le tabac, les vêtements et même les chaussures. On remettait les tickets aux commerçants qui nous donnaient le poids ou la valeur correspondante. Les carnets étaient vite épuisés. »

« De toute façon, même à Arpajon, la ville commerçante, les magasins étaient toujours vides », note Danièle Bougerol. « Alors on bricolait. On détricotait des vêtements pour en faire d'autres. Mon père, photographe professionnel, nous

avait fait des manteaux dans le rideau de son studio photo... » Pour la nourriture, le problème se corsait pour les habitants des villes qui n'avaient pas la chance de pouvoir cultiver un jardin. Restait le système du troc avec des commerçants ou plus directement le marché noir avec

les agriculteurs. « Dans la Beauce entre Dourdan et Chartres ou dans le Hurepoix, le marché noir a fonctionné à plein régime pendant des années », lâchent les habitants du secteur.

« Le train des Parisiens »

Dans les fermes des environs de Paris, on reste aujourd'hui encore très discret sur ce marché parallèle. Les « utilisateurs » de l'époque estiment pourtant qu'il n'avait rien de confidentiel ! « Le dimanche les Parisiens prenaient le train de Vendôme pour se rendre dans les fermes et se ravitailler. Ils débarquaient par wagons entiers. J'ai vu certains cours de fermes transformées en véritable marché », commente une habitante de Dourdan. « Les gens y achetaient des produits de première nécessité à prix d'or. Les lessiveuses pleines de billets de banque cachées à la cave, ça a existé. Dans le Hurepoix, certaines ont dû être copieusement garnies. »



Des tickets pour le beurre, le sucre, le pain, les vêtements, le tabac... Tout était rationné.

Doc. 27 : Carte de rationnement de charbon, 1943-1944.
Arch. dép. de l'Essonne - 16J/233

Info :

Aucune distribution de charbon n'a lieu pendant l'hiver 1940-1941 ; les parisiens doivent vivre sur leurs réserves. En juillet 1941, les tickets de charbon sont institués.

Comme le carburant (en grande partie réquisitionné par l'armée allemande) est rationné, de nouveaux modes d'énergie sont adoptés ; par exemple, les véhicules à gazogène fonctionnant au charbon de bois.

La pénurie textile touche particulièrement la région parisienne coupée de ses approvisionnements traditionnels du Nord et de l'Est.



Info :

Pour pallier à la pénurie, on récupère et on recycle. Ainsi, des produits de remplacement (*ersatz*) envahissent la vie de tous les jours : semelles en bois, café de pois chiches grillés, etc.

Les autorités locales mettent en place des centres d'échange dans lesquels les consommateurs reçoivent des tickets d'alimentation en échange de produits périmés.

Doc.28 : Pénurie de matières premières et mise au point d'*ersatz*, article de *L'Abeille d'Etampes* n°12, 1943.

Arch. dép. de l'Essonne - JAL19/31.

Le bois peut-il contribuer à l'alimentation humaine ?

La pénurie de produits albumineux compte, paraît-il, pour plusieurs millions de tonnes, comme une lacune importante dans le ravitaillement de l'Europe. Le professeur allemand Friedrich Bergius, Prix Nobel, affirme à cet égard que des abatages dans les forêts européennes permettraient de remédier complètement à cette situation.

Mettant en pratique ses théories — en apparence fantaisistes — le professeur Bergius a mis au point un procédé de fabrication de sucre de bois et d'albumine de bois, qui sont maintenant produits en grande quantité et consommés par des milliers d'Allemands.

La transformation de la cellulose de bois en sucre — qui peut être lui-même transformé en albumine, se présentant sous forme de flocons ayant l'apparence de flocons d'avoine — est si l'on en croit le professeur, chose aisée.

Un mètre cube de bois pourrait donner, paraît-il, des produits solides dont la valeur nutritive égale celle de deux porcs et demi, et doit permettre la fabrication, à partir du sucre de bois, d'un hectolitre d'eau-de-vie.

QUESTIONS

doc. 10 :

- 1) Quelles conditions de la défaite, imposées par les Allemands, sont évoquées par Pétain dans ce message ?
- 2) Comment Pétain explique-t-il, pour partie, la défaite de la France ?

doc. 11 :

- 1) Qu'attend le Maréchal Pétain du peuple Français ?
- 2) Selon lui, sur quelles valeurs et ressources devront-ils s'appuyer pour rétablir la grandeur du pays ?

Synthèse :

À partir des documents 1 à 11, racontez les premiers temps de la Seconde Guerre mondiale en France.

doc. 12 :

- 1) À partir du 1^{er} novembre 1940, à quelle autorité la commune de Soisy-sur-Ecole va-t-elle être soumise ?
- 2) Qu'est-il attendu de la part des citoyens de cette commune à l'égard des autorités allemandes ?
- 3) Quelles informations doivent fournir les maires à la Kommandantur ? Dans quels buts selon vous ? (aidez-vous particulièrement des demandes h à l).

doc. 13 :

- 1) Dans quelle langue est traduit cet avis ? Pourquoi ?
- 2) Qui est à l'origine de ces obligations ?
- 3) Quelle autorité française est chargée de rendre public cet avis ?

doc. 14 - 15 :

- 1) Quelle personne signe cet acte ?
- 2) En quoi consiste ce document ?
- 3) À quelle autorité allemande cet envoi est-il destiné ?

doc. 22 et 23 :

- 1) Selon quels critères la population est-elle répartie pour le rationnement ?
- 2) Quelles personnes peuvent en priorité disposer de ressources alimentaires ?

doc. 24 :

Comment expliquer que la pénurie ne concerne pas seulement les produits alimentaires ?

doc. 25 :

Quelles solutions sont imaginées pour pallier au manque de nourriture et de matière première ?

Synthèse :

Doc. 12 à 28 : À partir de plusieurs exemples relevés, rédigez un bilan sur les difficultés quotidiennes (rationnement, pénuries, marché noir, etc.) des Français.